

Le 8 Septembre 2017

Convocation du Conseil Municipal adressée individuellement par écrit à chacun des conseillers pour la réunion qui se tiendra le Jeudi 07 Septembre 2017 à 20 h 30.

Le Maire,

Séance du 07 Septembre 2017

L'An Deux Mil Dix-Sept, le Sept Septembre à Vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Saint-Paterne-Racan en séance publique sous la présidence de Monsieur **POUPÉE Jean-Pierre, Maire.**

Étaient présents : BORDE Béatrice, BROSSIER Annie, BRUNY Jean-Marie, DORISE Philippe, DUBOIS Cédric, DUPONT Bruno, FONTENAY Jean-Paul, GEORGET Rosita, GIRBE Florence, GUAY Robert, LAMANDÉ Brigitte, LAPLEAU Éric, LEROY Jean-Jacques, MORIN Christophe, POUPEE Brigitte, POUPEE Jean-Pierre, VILLIERS Claudine. Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : AUDOUIN Paulette pouvoir à BORDE Béatrice, FOURRIER Daniel.

Secrétaire de séance : Florence GIRBE

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la précédente séance

Le compte rendu de la précédente séance est adopté avec trois abstentions pour raison d'absences.

L'Espace Multimédia, un outil numérique au service d'un territoire.

Présentation du dossier par M. GAINARD, Adjoint d'animation au Multimédia.

Cet appel à projet, de la Région et de l'Etat, va se répartir sur trois années.

L'espace Multimédia un outil numérique au service d'un territoire		
Projet de 2018 à 2020		
2018	2019	2020
Les projets		
Café conseil multimédia emploi	Café conseil multimédia emploi	Café conseil multimédia emploi
Forum jobs d'été (mars et 1er mai)	Forum jobs d'été (mars et 1er mai)	Forum jobs d'été (mars et 1er mai)
4ème Salon Ruralitech les logiciels libres (avec les EPN de Tours)	5ème Salon Ruralitech	6ème Salon Ruralitech
Atelier Gimp avec intervention d'un photographe	Atelier Gimp avec intervention d'un photographe	Atelier Gimp avec intervention d'un photographe
Ateliers Participatifs	Ateliers Participatifs	Ateliers Participatifs
Ateliers outils numériques nomades	Ateliers outils numériques nomades	Ateliers outils numériques nomades
Préparation et prises de vues des photos sur l'agriculture numérique sur la communauté de communes Gatine Choissilles Pays De Racan	impression sur les supports choisis et Plan de diffusion sur le territoire	Plan de diffusion sur le territoire
	Atelier impression 3D auprès des scolaires et du public	Atelier impression 3D auprès des scolaires et du public

Certains ateliers seront en partenariat avec RES (Relais Emploi Solidarité), le Point Info Jeunesse, pour aider à la recherche d'emploi, favoriser les discussions et mettre en relation des entreprises et des saisonniers.

Le numérique se met également au service de l'agriculture par le biais de logiciels libres qui permettent de mutualiser les compétences de chacun. Et une exposition sur l'agriculture numérique sera mise en place.

D'autres ateliers s'adresseront à tout public, sur des supports numériques et des thématiques diverses. La fréquence et le nombre de tous les ateliers ne sont pas encore définis.

Le dossier est à envoyer avant le 6 octobre 2017. La réponse sera connue sous quinze jours.

Dans le cadre de l'appel à projets : Médiation numérique de proximité, Réseau Espaces Publics Numériques Webocentre, la subvention est fixée à 60 % de la dépense TTC comprenant aussi une partie des salaires des animateurs et de la communication des projets sur trois ans. La délibération initiale a été revue afin d'ajouter ces dépenses subventionnées.

Demande de subvention pour l'Espace multimédia, un outil numérique au service d'un territoire.

Délibération n°90

Notre modèle de société évolue, l'utilisation des technologies et des services numériques se banalisent et donnent à chacun une autre identité, d'autres repères pour communiquer, apprendre, s'informer, travailler. La plupart d'entre nous se sont familiarisés avec son ordinateur, son smartphone ou sa tablette et accède à son courrier, son compte bancaire ou aux résultats scolaires de ses enfants au travers des différents réseaux fixes ou mobiles.

Cependant, une partie de la population rencontre encore des difficultés à se connecter ou des incompréhensions pour une utilisation efficace des outils numériques. Accompagner ces publics en difficulté numérique vers la compréhension et l'autonomie dans ce nouvel environnement constitue un véritable enjeu de société : un enjeu d'équité. En effet, les usages

numériques évoluent et l'apprentissage est indispensable pour suivre les évolutions des déclarations en ligne devenues obligatoires, cela favorise l'e-inclusion même dans le monde rural.

La Commune de Saint-Paterne-Racan poursuit ce développement numérique depuis de nombreuses années et souhaite mettre du matériel récent à disposition de la population qui vient de nombreuses communes environnantes pour se former mais aussi pour se connecter étant dépourvu d'appareil.

Au titre du CPER (Contrat de Plan Etat-Région), l'Etat et la Région ont décidé de mutualiser :

- leurs interventions financières au travers d'un fonds régional TIC abondé par des fonds Etat, Région
- leurs procédures en créant un dossier unique de demande de subvention, objet de ce document

La demande de subvention pour la Commune de Saint-Paterne-Racan concerne :

- Pour le matériel : renouvellement du parc informatique et une imprimante 3D avec un scanner 3D
- Pour la communication : création d'un nouveau site web, des plaquettes de l'espace multimédia et des projets
- Le personnel mis à disposition

Le Plan de financement pour les trois années à venir (2018-2019-2020) serait le suivant :

DEPENSES	Montant TTC	RECETTES	Montant TTC
Renouvellement informatique	20 917,64	Subvention du CPER (60 %)	39 503,78
Salaire des agents	28 088,00	Autofinancement communal	26 335,86
Site du Multimédia	3 096,00		
Expo agriculture numérique	10 038,00		
Petites fournitures	600,00		
Salon Ruralitech	1 200,00		
Plaquette du multimédia	1 900,00		
TOTAL des Dépenses	65 839,64	TOTAL des Recettes	65 839,64

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite le Contrat de Plan Etat-Région pour obtenir une subvention au taux de 60 %, approuve le projet et le plan de financement prévisionnel et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

M. GAINARD tient à préciser que le parc informatique, 15 postes, est âgé de sept à dix ans, que son renouvellement est nécessaire pour mener à bien certains ateliers et serait souhaité pour la fin de l'année.

L'ancien matériel pourrait être placé à l'école maternelle selon leur performance. Il est préconisé que l'animateur du multimédia se rapproche des enseignants pour évaluer la pertinence du recyclage de ces matériels dans les écoles.

Rue Rabelais : Avenant au marché de travaux Délibération n° 091

Monsieur le Maire rappelle que le marché de travaux pour la Rue Rabelais a été attribué par délibération 034 du 16 Mars 2017 à l'entreprise COLAS Centre Ouest, Agence de Tours, 2 Rue de la Plaine 37390 METTRAY pour un montant total de base de 208 502,84 € HT plus l'option 1 pour 1 531,40 € HT plus l'option 3 pour 4 145,25 € HT (soit un total de 214 179,49 € HT).

Monsieur le Maire expose que des essais de plaques ont été effectués, ont mis en évidence un point dur sur une bande de roulement. Il faut donc recréer pour consolider le fond de chaussée ce qui entraîne des dépenses supplémentaires et par conséquent un avenant proposé par le Cabinet URBA 37 comme ci-dessous :

Avenant n° 1 : lot unique de travaux : Entreprise COLAS Pour les travaux suivants :

- Le voirie doit être reprise partiellement : décaissement de 14 cm et réalisation d'une Grave 0/14 classe 3 sur une épaisseur de 8 cm, de la rue des Êtres jusqu'au Passe-Temps, pour un montant de 16 199,45 € HT plus 3 239,89 de TVA, soit 19 439,34 € TTC. Le marché d'un montant initial de 210 034,24 € HT serait porté à 226 233,69 € HT (soit + 7,71 %).

Après avis de la commission d'appel d'offres du 07 Septembre 2017 et après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet avenant et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Les espaces verts, représentant 700 m², seront réalisés vers le mois d'octobre 2017 : à reconformer.

Eglise : Restauration du retable de la Résurrection, classé au titre des Monuments historiques. Délibération n° 092

M. BLIECK, conservateur des Monuments historiques à la DRAC Centre-Val de Loire propose la restauration et le traitement en conservation du retable de la nef Nord. Il s'agit d'un retable en tuffeau polychromé du XVIIe siècle dont la polychromie a été refaite à la fin du XIXe siècle, auquel sont associés un tabernacle en bois doré du XVIIIe siècle et un autel en bois polychromé de la fin du XIXe siècle. Un tableau du XVIIe siècle figurant la Résurrection (restauré en 2004) occupe la partie centrale du retable. Un Christ en croix en bois polychromé a été ajouté au-dessus du fronton. C'est aussi le cas des deux statues en pierre polychromée occupant les niches latérales, ainsi que du buste de Dieu le Père en terre cuite polychromée installé dans le fronton.

Cahier des charges de la restauration :

Un traitement en conservation. Permettrait une présentation convenable de cet ensemble mobilier, dont l'aspect apparaît aujourd'hui très dégradé, notamment en partie basse, au regard des récentes restaurations intervenues dans l'édifice. En conséquence, l'état du XIXe siècle du retable sera maintenu. Il ne sera donc pas procédé à des dégagements en recherche de polychromie ancienne.

Les parties basses du retable (sous la base des colonnes) montrent un état de dégradation avancé. Ces dégradations ont été causées par la cristallisation de sels sous la polychromie la plus récente, qui a été isolée de la pierre par la pose de feuilles de plomb à la fin du XIXe siècle. La pose de ces feuilles de plomb a été elle-même précédée d'une restauration au plâtre des volumes, des moulures et des arêtes déjà dégradées, ce qui a contribué à accélérer le phénomène.

C'est pourquoi il est envisagé, pour le traitement des parties basses altérées (et uniquement pour celles-ci), de purger le plâtre et les feuilles de plomb et de leur substituer un mortier de chaux pour la réintégration des volumes, après extraction des sels. Un enduit coloré sera posé afin de parfaire l'intégration des parties refaites.

Les éléments de fixation en fer encore en place et accessibles, qui ont parfois provoqué l'éclatement de la pierre, seront également purgés ou en cas d'impossibilité, passivés.

Pour l'essentiel, les parties hautes ne nécessitent qu'un nettoyage et un refixage des polychromies, s'il y a lieu. La méthodologie appliquée à la restauration des parties de l'ensemble en bois se conformera aux mêmes principes que ceux appliqués au traitement des parties hautes du retable : purge des clous, vis, etc. rapportés, dépoussiérage, nettoyage doux, refixage de la polychromie ou de la dorure, réintégration ponctuelle des manques les plus gênants pour la lisibilité.

Le tabernacle sera déposé pour être traité curativement et préventivement contre les insectes xylophages. La fixation des statuette et autres parties de décor, susceptibles d'être dérobés, sera vérifiée et, au besoin, renforcée afin de prévenir les risques de vol. Les petits éléments manquants qui auraient été conservés dans la sacristie seront remis en place. L'état de l'estrade devant l'autel sera vérifié et, au besoin, consolidé avec une remise en teinte au moyen d'une cire.

Enfin, la statue de la Vierge en plâtre et celle de Sainte Thérèse en marbre seront déposées, avec leurs consoles. La statue de Sainte Thérèse sera restaurée (nettoyage, reprise du recollage) et présentée à un autre emplacement sur une console ; la création de cette console (en pierre) et la sécurisation de la statue qu'elle supportera sont partie intégrante de l'opération.

M. le Maire rappelle les droits et devoirs des Communes qui sont responsables de l'état des églises et des meubles qui leur appartiennent, de leurs réparations et de leur entretien. Les maires ont leur responsabilité quant à l'entretien et à la protection des édifices et des objets mobiliers appartenant à la commune, dont ils sont responsables vis-à-vis de leurs administrés, et envers l'Etat pour les objets inscrits à l'inventaire supplémentaire ou classés au titre des Monuments Historiques. De plus la recrudescence des vols d'objets, classés ou non, impose un renforcement de la vigilance des Maires, qui ont pour mission de veiller à la sauvegarde de ce patrimoine communal.

M. le Maire propose de demander à M. Gilles BLIECK de bien vouloir superviser les travaux et de fournir le cahier des charges afin que la Commune puisse faire l'appel d'offres. Une subvention doit être demandée au taux le plus élevé.

Désignation de la Dépense	Prix HT	Désignation des recettes	Montant
Travaux de restauration	32 700,00	Subvention de la DRAC au taux de 50 %	16 350,00
		Autofinancement de la Commune	16 350,00
Total HT	32 700,00	Total	32 700,00

Après délibération, le Conseil Municipal décide à la majorité de solliciter M. Gilles BLIECK Conservateur Régional des Monuments Historiques à la DRAC du Centre :

- pour une mission de conseil pour la restauration du retable de la résurrection de la nef Nord et la sécurisation de divers éléments
- pour la fourniture du cahier des charges en vue de l'appel d'offres.

Le Conseil Municipal accepte le devis préliminaire et sollicite la DRAC de la Région Centre pour une subvention de 50 % de l'ensemble de ces travaux qui sont urgents pour la conservation des éléments du retable de la nef Nord de l'église, dans un état correct d'exposition, qui sont actuellement dans un état de dégradation avancé.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatif à cette décision.

En exercice : 19	Présents : 17	Votants : 18	Pour : 8	Contre : 7	Abstentions : 3
------------------	---------------	--------------	----------	------------	-----------------

M. FONTENAY a noté que M. BLIECK a dit que, depuis 2007, ça ne bougeait plus. Il émet l'idée de reporter le dossier au budget de l'an prochain, étant dans un climat de restrictions et de baisse de dotations. Toutefois, il n'est pas contre mais souhaite attendre la prochaine Loi de Finance. M. Le Maire rappelle que le dépôt du dossier de demande de subvention n'engage pas la Commune à effectuer les travaux. M. LAPLEAU et Mme VILLIERS expliquent, eux aussi, que ce n'est pas une priorité, mais contrairement à M. FONTENAY, même avec une subvention de 50 %, ils seraient contre.

Convention d'occupation de l'Assistante Sociale Délibération n° 093

M. le Maire rappelle que l'assistante sociale occupe un bureau dans l'Espace Multimédia, principalement le mardi matin. Monsieur le Maire propose de signer la convention proposée par le Département d'Indre-et-Loire pour une mise à disposition d'un bureau meublé dans l'Espace Multimédia au 10 rue des Coteaux, comprenant la fourniture de l'eau, l'assainissement, l'électricité, le téléphone et internet à titre gratuit.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la mise à disposition aux conditions mentionnées dans la convention d'un bureau meublé dans l'Espace Multimédia pour les travailleurs sociaux et médico-sociaux du Conseil Départemental pour recevoir le public et autorise M. le Maire à signer tous documents se rapportant à cette décision.

INTERCOMMUNALITÉ

Habitats Séniors en Pays de Racan : Avancement du dossier : M. le Maire lit le courrier du 26 juillet 2017, de Val Touraine Habitat. V.T.H. a délibéré favorablement, le 4 juillet dernier, pour inscrire en programmation 2018 la réalisation de deux logements sur la Commune.

En septembre prochain, la consultation pour l'attribution du marché sera lancée. Une première réunion sera programmée en octobre, avec l'ensemble des Maires concernés par cette opération, ainsi que la CCGC-PR et AGEVIE.

Pays Loire Nature : Invitation au groupe de travail mobilité du Pays Loire Nature le 11 septembre dans les locaux du PLN. Mme VILLIERS ne peut pas être présente. M. le Maire insiste pour qu'un conseiller représente la Commune. Mme BORDE étant inscrite pour participer à celle du 11 septembre à Neuvy, le Conseil privilégie cette dernière au détriment de l'autre.

Plan numérique : Visite du secrétaire d'Etat au Conseil Départemental. Toutes les Communautés de Communes et le Département ont voté la sortie du Loir-et-Cher et de l'Indre-et-Loire, du Syndicat Touraine-Cher Numérique du Plan, et leur adhésion au nouveau syndicat mixte Val-de-Loire Numérique, pour porter en commun une délégation de service public à dominante concessive. Plus de précisions seront apportés en fin d'année. Le projet doit être achevé pour 2022.

SATESE 37 : Compte-rendu réunion du 19 Juin 2017 par FONTENAY Jean-Paul.

Au niveau national, toutes les structures, identiques au SATESE, vont collecter toutes les données concernant les stations d'épuration qui seront transmises à l'Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture afin d'établir un état des lieux et remédier aux lacunes qui existent dans ce domaine.

La prochaine réunion est prévue le lundi 25 septembre 2017.

C C de Gâtine et Choisses - Pays de Racan : Compte-rendu de la réunion du 06 septembre 2017 par M. FONTENAY.

Evolution des statuts-harmonisation des compétences : Le Président a insisté sur l'importance de se mettre à jour sur les différentes compétences : 204 000 € sont en jeux. Certaines compétences à prendre sont importantes : le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), l'Eau et l'Assainissement. D'autres compétences (Agenda 21) plus faciles à mettre en place seront moins impactantes financièrement.

POLAXIS : Le montant des loyers des bâtiments a été fixé à 46 €/m² annuellement. Pour fournir le Haut Débit à la zone, il est envisagé un repiquage au niveau de l'autoroute.

Zones d'Activités d'Intérêt Communautaire : Des critères ont été définis, la zone du Vigneau va en faire partie contrairement à celle de La Noiraie qui restera communale, par manque de possibilité d'extension. Au total, douze zones ont été répertoriées sur le Territoire.

Convention de subvention entre la Région et la CC : Une convention doit être signée pour permettre des demandes de subvention pour les travaux pour les entreprises.

Vente de terrain : A la zone du Pilori à Semblançay, un terrain va être cédé à une entreprise de fabrication de maison à ossature bois, dans le cadre de son extension.

Communication : Le bulletin communautaire sera distribué deux fois par an. Les communes décideront le mode de distribution, soit par leurs agents communaux, soit par voie postale. Dans tous les cas, une indemnisation sera reversée aux communes à hauteur de 0,30 €/foyer : soit un total de 489 € pour Saint-Paterne. Le bulletin communautaire se nommera RACINE : contraction de RACAN et GATINE.

Voirie : Le règlement de voirie a été transmis et voté comprenant l'aménagement des centre-bourgs. Le recrutement d'un agent pour assurer la maîtrise d'œuvre à la place d'une entreprise va être revu ultérieurement.

Convention mobilité : Ce dispositif, ayant pour but de fédérer des conducteurs bénévoles pour du covoiturage pour aider les personnes à mobilité réduite dans leurs déplacements, va être mis en place vers le mois d'octobre. L'EHPAD de Chemillé-sur-Dême sera la base. Des réunions publiques seront organisées.

REAAP (Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement la Parentalité) : Les actions à venir ont été présentées. Les fondations de la micro-crèche de Pernay sont faites.

Environnement : Pour la déchetterie TRI'TOUT à St Antoine, ouverte en 2016, les ordures ménagères ont baissées de 1,73 % et le tri sélectif a augmenté 6,5 %, grâce notamment aux actions de sensibilisation.

Il a été voté une convention de récupération de capsules de café NESPRESSO et les filtres BRITA.

Le programme éco défi se poursuit que ce soit à destination des familles ou des entreprises. Les premiers résultats sont encourageants : pour les familles une baisse de 20 % des dépenses d'énergie a été constatée.

GEMAPI (Gestion de Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) : Cette compétence est à prendre par la CCGC-PR au 1^{er} janvier 2018. Elle est importante car elle peut avoir un impact sur le PLU entre autres. Les statuts restent à définir.

Salle de sports de Neuillé-Pont-Pierre : Le Permis de Construire vient d'être déposé.

Gens du voyage : L'aire d'accueil de Neuillé va ouvrir prochainement et les consommations seront payantes.

Culture : Une délibération a été votée pour fixer les tarifs de la salle des « 4 Vents » pour les associations des communes du nord du territoire. Une harmonisation des tarifs des bibliothèques du territoire a été demandée.

Concernant le PACT, l'enveloppe globale des subventions aux associations a été revue à la hausse en passant de 100 000 € à 220 000 €.

Finances : Des décisions modificatives budgétaires ont été votées.

Aire satellite pour les gens du voyage Délibération n° 094

Lors du dernier conseil communautaire, il a été discuté de l'idée de créer un dossier de demande de subvention pour aménager une aire de passage pour les gens du voyage afin de répondre à une recrudescence de caravanes notamment sur Neuillé.

La Communauté de Communes pourrait prendre en charge les travaux pour les communes volontaires avec une aide octroyée par la Préfecture, Monsieur le Préfet ayant des fonds pour l'aménagement de ces aires.

Une demande de devis commune peut être faite et un accord doit être donné :

- d'un courrier confirmant l'acceptation de cet aménagement sur la commune ;

- d'un plan du terrain "côté" (longueur largeur) sachant qu'il s'agit d'un emplacement pour 4 ou 6 caravanes (à préciser)
- des réseaux présents au droit du terrain (eau, électricité).

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité sur le principe d'accueillir 6 caravanes, le lieu restera à définir, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette décision.

PLUI : La CCGC-PR a pour projet de prendre la compétence du Plan Local d'Urbanisme Intercommunautaire.

Mme VILLIERS s'oppose à ce transfert qui priverait la Commune du droit de décider de l'occupation de ses sols. M. le Maire rappelle ce qui a été précisé au Conseil Communautaire : les communes resteront maîtresses chez elles.

Elle déplore, d'une façon générale, le rôle de plus en plus restreint des Conseillers Municipaux et le nombre important de compétences transférées depuis la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui ôte une autonomie de décision aux communes.

L'éloignement des lieux de décision, lors de Conseil Communautaire, ne favorise pas la communication entre les administrés et les élus puisque les délibérations sont votées sans l'approbation des Conseil Municipaux, en amont.

M. le Maire rétorque que peu d'administrés s'intéressent à la CC car beaucoup ne regarde que ce qui se passe localement.

Région Centre Val de Loire : Rapport d'activité et de développement durable 2016 consultable en mairie.

Bilan des TAP 2016-2017

Mme LAMANDE fait le compte-rendu. Les TAP de maternelle durent 3 heures de 13h30 à 14h15, 4 jours par semaine 35 enfants sont inscrits en moyenne et seulement 23 enfants sont accueillis.

Les TAP de l'élémentaire durent 4 heures30, lundi 45 minutes de 15h45 à 16h30 et 1h15 de mardi jeudi vendredi de 15h15 à 16h30. 84 enfants inscrits mais 68 sont accueillis en moyenne.

Les TAP sont gratuits pour les familles et non OBLIGATOIRES.

Pour les maternelles 3 groupes fixes de 12 enfants et 3 activités sont proposées sur la semaine. Chaque groupe participe à toutes les activités. Cette année, un cahier a été mis en place pour informer les familles de ce que leur enfant fait pendant les TAP.

Pour les TAP des enfants en école élémentaire, les animateurs ont reconduit les projets qui ont suscités le plus de retours positifs comme le théâtre, la couture, etc...

De nouveaux programmes comme atelier journal, bricolage ont été mis en place. Deux professeurs de l'école de musique de Neuillé sont intervenus pour le groupe CE2, et l'atelier percussions par l'Association les feux du Brésil.

Les activités sont encadrées majoritairement par les animateurs de Familles Rurales (9 cette année + 1 volontaire service civique). Il y a eu 10 ateliers et activités différentes pour les maternelles et 30 pour les élémentaires. Les TAP ont représentés un volume d'heures de 2 502 heures de travail soit environ 70 heures par semaine, à 18 € de l'heure plus les charges sur la période pour l'Association Familles Rurales plus des intervenants spécialisés (poterie, échec.), les animateurs du dispositif jeunesse ainsi que les agents communaux du multimédia pour les ateliers informatiques.

Une Mise en place d'une comptabilité analytique pour permettre un calcul plus précis des charges. Pour 2017-2018, le budget prévisionnel élaboré par Familles Rurales, est de 40 000 € pour les TAP et 14 800 € pour le périscolaire. Ce qui fait une augmentation de 11 000 € pour la Commune qui s'explique par la non-reconduction des contrats aidés. Il en résulte un coût élevé du dispositif souhaité par la Commune soit 17 912 €. La principale difficulté sera de parvenir à un équilibre financier des TAP sans nuire à la qualité du projet. L'habilitation périscolaire pour 2017/2018 va permettre l'obtention d'un financement CAF.

Ouverture de la Piscine en Septembre 2017

Recrutement de deux régisseurs pour la régie de recettes pour les droits d'entrée de la Piscine Délibération n° 095

Les dates d'ouverture de la piscine communautaire pour la saison 2017 ont été modifiées pour la natation scolaire. Une délibération a été prise en Juillet pour que la piscine communautaire soit ouverte du 4 Septembre 2017 au 29 Septembre 2017 pour la natation scolaire et au public uniquement les samedis et dimanches.

Il convient de proroger les contrats de travail de 2 des agents d'accueil de la Piscine. Leur contrat prenant fin au 10 septembre.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 012 du 19 Janvier 2017 portant création de la régie de recettes pour les droits d'entrée de la piscine et de postes saisonniers d'adjoint technique exerçant les fonctions de régisseur et d'agent de ménage à temps non complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de proroger deux postes d'adjoint technique, échelon 1, à temps non complet pour la période du 11 Septembre 2017 au 25 Septembre 2017 inclus représentant un temps de travail annualisé pour cette période de 10,50/35^{ème}, comprenant les congés payés, pour exercer les fonctions de régisseur de la piscine du 11 Septembre 2017 au 25 Septembre 2017 inclus. Ces agents seront rémunérés à l'indice brut 347, (valeur au 01/01/2017 pour ce grade). Ces agents percevront tous les avantages inhérents à leur fonction et à leur grade. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce recrutement.

Recensement 2017 : Premiers résultats :

	Décomptes de la COMMUNE (bordereau de commune)	Décomptes de l'INSEE
Adresses d'habitation (a) *	837	836
Dossiers d'adresse collective (d)	16	17
Résidences principales (e+m) (y compris les retours directs Insee)	754	756
Total des logements occasionnels, résidences secondaires, logements vacants (f+g+h)	130	128
Total des logements enquêtés (i+m) (y compris les retours directs Insee)	884	884
Total des bulletins individuels (p) (y compris les retours directs Insee)	1662	1665
Fiches de logement non enquêté (k)	0	0
Total des logements d'habitation (o)	884	884

Questions diverses

UCTSPC : Remerciement pour la subvention 2017.

100^e Congrès des Maires de France : Il aura lieu du 20 au 23 Novembre sur Paris. Inscription avant le 7 Novembre.

Manifestations et invitations

- Portes ouvertes de l'Epicerie EPISODE le 9 Septembre
- Autour du Livre les 16 et 17 septembre au Clos St Gilles
- 29 Septembre, dédicace du dernier roman de Pierre ORGEUR à la Bibliothèque

Autres questions diverses

M. le Maire propose à M. DORISE de se rendre à l'invitation de la Chambre d'Agriculture sur des journées d'échanges d'expériences réussies en zérophyto.

M. FONTENAY revient sur le sujet de la restauration des statues de l'église et suggère de repousser le projet d'une année pour pouvoir amortir le surcoût des TAP et/ou de procéder à un appel à souscription.

Un travail préparatoire pour le 11 novembre 2018 est à prévoir pour l'Exposition départementale, de l'armistice de 1918 qui aura lieu à l'Espace Multimédia de Saint-Paterne. La demande de prêt d'objets d'époque de la part des habitants ainsi qu'une aide de l'association Histoire et Patrimoine de Saint-Christophe est prévue. M. le Maire suggère d'inviter les Ecoles le lendemain.

Le Maire fait la lecture de la lettre, reçue fin août, de l'association Histoire et Patrimoine, qui invite le Conseil Municipal au vernissage de l'exposition « autour du livre » à la Chapelle St Gilles, le 16 septembre, en remerciement du prêt de la grande salle de l'Espace Multimédia le 1^{er} avril dernier, et celui du matériel pour cette exposition.

M. DORISE demande des précisions sur l'avancement du dossier « Eoliennes ». Le Maire reporte le sujet au prochain Conseil.

Place de la République : Mardi 12 septembre, un rendez-vous est fixé pour faire le point par rapport aux transports scolaires. M. le Maire est en attente de devis concernant l'eau potable. Le projet ne débutera pas avant 2018.

Mme GIRBE note que la Sainpatophe a été une belle réussite.

M. BRUNY demande des précisions sur la rentrée scolaire. Mme LAMANDE répond que les effectifs sont stables.

Pigeons : deux cages ont été achetées et une a déjà été volée. M. le Maire suggère de fermer les greniers.

M. LAPLEAU reproche à la « Lettre de rentrée », concernant les rythmes scolaires, de n'exposer qu'un seul point de vue, en évoquant la décision du maintien de la semaine à quatre jours et demi. Ce moyen de communication aurait été l'occasion de lancer la réflexion, pour 2018-2019, sur les orientations de la politique jeunesse en général.

M. GUAY rappelle que M. PEJOT réclame un filet à ballons. M. DORISE s'en occupe.

- Prochaine réunion Conseil Municipal : Il pourrait être fixé au 19 Octobre 2017 à 20 h 30.

- La séance est levée à 23 h 25.